



COMMUNE DE TRAENHEIM

FEVRIER 2026

GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS

Monsieur	FEDERSPIEL	Jacques	79	03/02/1947
Monsieur	FINCK	Robert	85	09/02/1941
Madame	VOGT née GRAUL	Liliane	87	20/02/1939
Madame	RITTER née MOCHEL	Suzanne	83	27/02/1943

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 - RAPPEL

Les élections municipales se dérouleront les **dimanches 15 et 22 mars 2026**. Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Dates limites d'inscription :

- En ligne sur *service-public.fr* : jusqu'au **4 février 2026**
- En mairie ou par courrier : jusqu'au **6 février 2026 (fermeture du secrétariat à 12h)**

En cas de doute sur votre inscription, pensez à la vérifier dès maintenant ou à contacter la mairie.

 **Voter, c'est participer activement à la vie de notre commune. N'attendez pas le dernier moment !**

 La loi du 21 mai 2025 a instauré une réforme majeure visant à uniformiser les modalités d'élection. Désormais, le mode de scrutin applicable dans les communes de moins de 1 000 habitants est strictement aligné sur celui des communes de 1 000 habitants et plus.

Modalités de vote : le scrutin de liste paritaire

Le mode de scrutin est un scrutin de liste à deux tours, avec dépôt obligatoire de listes de candidatures.

- **Suppression du panachage** : L'électeur doit voter pour une liste complète sans y apporter de modification. Il n'est plus permis d'ajouter ou de supprimer des noms, ni de modifier l'ordre des candidats.
- **Calcul des sièges** : Une prime majoritaire est accordée à la liste arrivée en tête, le reste des sièges étant réparti de manière proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Points de vigilance

- **Validité du bulletin** : Tout bulletin de vote raturé, modifié ou présentant un panachage sera considéré comme nul.
- **Respect de la parité** : Les listes doivent impérativement respecter l'alternance entre les femmes et les hommes. À défaut, la candidature ne pourra être enregistrée par les services de l'État.

Plus d'informations sur le site internet de la mairie : <https://www.intramuros.org/traenheim>

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La commune de Traenheim souhaite rappeler aux administrés les règles applicables en matière **d'occupation du domaine public** (échafaudages, bennes, dépôts de matériaux, stationnement prolongé, terrasses, travaux, déménagements, etc.). Toute occupation du domaine public, même temporaire, est **soumise à autorisation préalable** délivrée par la mairie.

Démarches à effectuer : une demande doit être déposée au moyen du **formulaire CERFA en vigueur relatif à l'occupation du domaine public**, dûment complété et signé, accompagnée des pièces nécessaires (plan, dates, nature de l'occupation). La demande doit impérativement parvenir en mairie **au moins 15 jours avant** la date prévue d'occupation du domaine public.

Toute occupation du domaine public **sans autorisation** constitue une infraction et peut faire l'objet de **mesures administratives ou de sanctions**.

Pour toute information complémentaire ou pour obtenir le formulaire, les services de la mairie restent à votre disposition.

POUR DES TROTTOIRS PROPRES ET ACCESSIBLES A TOUS

La commune rappelle à l'ensemble des habitants l'importance de maintenir les trottoirs propres et dégagés afin de garantir une circulation sûre et confortable pour tous les piétons.

Le nettoyage des trottoirs situés devant chaque habitation ou commerce fait partie des gestes essentiels de la vie collective. Il contribue non seulement à la propreté de notre cadre de vie, mais aussi à la sécurité des usagers, notamment des personnes âgées, des enfants et des personnes à mobilité réduite.

Nous vous remercions de veiller à :

- balayer et désherber régulièrement les trottoirs devant votre propriété ;
- en période hivernale, déblayer la neige et saler le trottoir en cas de neige ou de verglas ;
- retirer les feuilles, déchets ou objets pouvant gêner le passage ;
- éviter tout stationnement ou dépôt encombrant sur les trottoirs.

La municipalité remercie par avance tous les habitants pour leur civisme et leur engagement au service du bien-être collectif.

REMERCIEMENTS DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE TRAENHEIM

L'amicale des sapeurs-pompiers de Traenheim remercie chaleureusement les habitants de la commune pour les dons reçus à l'occasion de la distribution des calendriers en fin d'année 2025.

DATES A RETENIR

- **Mardi 3 février 2026** : la MJC de Traenheim organise la prochaine soirée jeux à partir de 19h30 à la salle socioculturelle.
- **Dimanche 1^{er} mars 2026** : dimanche des artistes organisé par la MJC de Traenheim à la salle socioculturelle.
- **Samedi 28 mars 2026** : loto organisé par le WTTC à la salle des fêtes Les Cerisiers à Westhoffen. Renseignements et réservations au 06.70.14.87.13 après 17h.

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES ET RECYCLAGE



Prochaine collecte (poubelles bleue/jaune + sacs plastiques) : Vendredi 20 février 2026

Avec nos meilleures salutations
Gérard STROHMENGER et le Conseil Municipal



4, Rue de l'Ecole - 67310 – TRAENHEIM

Tél.03.88.50.38.59 – Courriel : mairie@traenheim.fr – site internet : <https://www.intramuros.org/traenheim>